

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} octobre 2025

MAIRIE DU BOULLAY-THIERRY
2, rue du Vieux Puits
28210 LE BOULLAY-THIERRY
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON : DREUX-2
Date de convocation : 24.09.2025
Date d'affichage : 24.09.2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Frédéric GIROUX**, Maire.
La séance a été publique.

Étaient présents : **Mme PERRET-GENTIL** Patricia, **GUÉRIN** Sylvie, **DELACOURT** Francine, **POLVÉ** Géraldine ;
M. JOUATEL Patrick, **GAULUPEAU** Jacky, **BESNARD** Jean-François, **POQUET** Grégoire, **DONY** Yohann,
ALVAREZ Didier, **ROLLET** Patrick, **MAUDUIT** Frédéric, **DUFOUR** Peter.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : **M COTTIN** Bernard

Monsieur Patrick ROLLET a été élu secrétaire de séance.

1) Financement travaux de la Mairie – Prêt Crédit mutuel (Délib. 2025-019)

Considérant le montant total des travaux et honoraires de la rénovation de la Mairie dont les travaux se sont achevés en juillet 2025 et qui s'élèvent à 445 088 € HT, le Maire propose de contracter, après proposition de différents partenaires, un prêt dit « coup de pouce », auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre selon les conditions ci-après :

- Montant du prêt : 100 000 €,
- Durée : 20 ans,
- Taux fixe : 1.50 %,
- Appel d'intérêts trimestriels,
- Frais de dossier : 150 €.

Le conseil municipal accepte la proposition ci-dessous et autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

2) Financement travaux de la Mairie – Prêt Crédit mutuel (Délib. 2025-020)

Considérant le montant total des travaux et honoraires de la rénovation de la Mairie qui s'élève à 445 088 € HT, le Maire propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre un prêt à taux fixe en complément du prêt « Coup de pouce » contracté auprès du même organisme bancaire, selon les conditions ci-après :

- Montant du prêt : 100 000 €,
- Durée : 20 ans,
- Taux fixe : 3,50 %,
- Appel d'intérêts trimestriels,
- Frais de dossier : 150 €.

Le conseil municipal accepte la proposition ci-dessous et autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

3) Recrutement pour les opérations de recensement de la population (Délib. 2025-021)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2026 à réaliser dans la commune du 15 janvier au 14 février 2026, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Il est proposé de désigner Madame Marina QUENOT, secrétaire générale de mairie, coordonnateur communal.
Madame Marina QUENOT, sera rémunérée en heures complémentaires pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire informe qu'il convient également de nommer un agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

Il est proposé de nommer Madame Corinne WUNENBURGER née MASSOT, agent de l'école du Boullay-thierry, comme agent recenseur.

Madame Corinne WUNENBURGER sera rémunérée à hauteur de 1 000 € pour la durée totale du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- 1) De nommer Madame Marina QUENOT comme coordonnateur communal et de la rémunérer en heures complémentaires,
- 2) De créer un poste d'agent recenseur non permanent sur le grade d'adjoint administratif catégorie C et autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recenseur à 1 000 € pour la durée totale du recensement, et dit que ce montant ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,
- 4) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

5) Approbation modification des statuts du SLA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert) (Délib. 2025-022)

Monsieur le Maire expose que par délibération prises en conseil syndical du 24 juillet 2025, les délégués ont décidé de la modification des statuts du Syndicat et notamment son **article 5 relatif aux nombres de délégués titulaires et aux nombres de délégués suppléants**.

En effet le quorum n'étant pas atteint lors des réunions du SLA, il a été décidé de nommer un seul délégué titulaire et un seul délégué suppléant par commune.

La nouvelle rédaction des statuts et plus particulièrement de l'article 5 est la suivante :

Le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire. Chaque commune désigne un délégué suppléant en nombre égal à celui des délégués titulaires. Le délégué suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Il est demandé à chaque conseil municipal membre du syndicat de se prononcer sur la modification de ces statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la région de Thimert et nomme :

Monsieur Patrick JOUATEL comme délégué titulaire

Monsieur Jean-François BESNARD comme délégué suppléant.

6) Adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie (Délib. 2025-023)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) en matière d'assistance dans le domaine de la voirie depuis le 1^{er} janvier 2013.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

En contrepartie de l'adhésion à ELI, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

- une mission de suivi de travaux dans la limite de 10 000 € HT par an si la consultation est assurée seule par la commune ou 60 000 € HT dans le cadre d'un groupement de commandes.
- une mission de maîtrise d'œuvre pour des projets de voirie dont le montant est inférieur à 90 000 € HT par an (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux).

Cette adhésion ouvre des droits à des prestations facturées indépendamment de la cotisation et concernent notamment le diagnostic des voies, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en matière d'espace public.

Pour information, la cotisation voirie pour l'année 2025 est arrêtée à hauteur de 1.23 €/hab DGF. Cette cotisation est susceptible d'être modifiée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans ce cadre, je pourrai être amené à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ces missions, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière,
- assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien,
- assistance dans le cadre d'un groupement de commandes de travaux entre communes adhérentes à ELI.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention de Yohann DONY, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- DECIDE d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie, située à CHARTRES, pour le volet voirie,
- APPROUVE les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- S'ENGAGE à verser à ELI une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration,
- DESIGNER Monsieur Frédéric GIROUX pour représenter la commune à l'assemblée générale et Monsieur Patrick JOUATEL comme son suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

Tabernacle

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement arrêté par le conseil municipal lors du dernier conseil.

Il informe que la DRAC a accordé les travaux de rénovation du tabernacle et nous accorde une subvention à hauteur de 30 %.

Patricia rapporte que l'APBT se questionne sur la demande de participation que la mairie leur a faite à hauteur de 50 % des travaux au lieu de les solliciter à hauteur de 50 % du reste du, une fois la subvention de la DRAC déduite.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une dépense représentant 7 400 € pour l'APBT et que la participation qui avait été décidée en 2022 pour la rénovation de l'église n'a jamais été sollicitée.

Travaux salle des fêtes

Le changement des fenêtres et des portes a été effectué et l'extérieur repeint.

Il restera la rambarde à repeindre puis à rajouter des rambardes de sécurité sur les marches de l'entrée principale, également l'isolation des allèges puis le changement des radiateurs.

Jean-François informe que les fenêtres de la cuisine ne sont pas adéquates car elles ne s'ouvrent pas complètement. Seulement une s'entrebâille, ce qui est dommage avec la chaleur ressentie à l'intérieur.

Monsieur le Maire indique que cela aurait dû être discuté avant lors d'une commission prévue à cet effet.

Travaux parvis Mairie et aire de jeux

Un chemin gravillonné va être réalisé pour rejoindre l'avant de la Mairie à l'air de jeux.

Un nouvel équipement ludique va être installé à côté des autres, type balançoire horizontale « tape-fesses ».

Deux portes vélos vont également être fixées devant la mairie.

TOUR DE TABLE

- Monsieur Jean-François BESNARD demande si le panneau STOP situé au carrefour de l'école qui est couché depuis plusieurs mois va être remplacé prochainement.

Il signale également qu'il a refixé par ses propres moyens le panneau flèche bleue situé sur l'îlot de la rue principale au hameau de Minières mais que cette réparation n'est que provisoire et qu'un remplacement est indispensable.

Il demande si les travaux prévus sur le mur du cimetière seront faits prochainement. Patrick JOUATEL informe que l'entreprise DLP BAT doit intervenir dans les 15 prochains jours.

- Yohann DONY informe que samedi à 9h, l'alimentation électrique de la Mairie a coupée et l'alarme s'est déclenchée. Personne n'était présent dans la Mairie et aucun différentiel n'est descendu sur le tableau électrique. Il rappelle que cela s'est déjà produit 4 fois en une matinée il y a quelques semaines. Que faut-il faire pour que cela ne se reproduise plus ?

Il informe qu'une commande de nouvelles guirlandes de Noël a été passée au printemps et qu'il faut maintenant faire l'assemblage de celles-ci, nécessitant plusieurs heures de travail.

Il propose de créer un groupe WhatsApp afin de se mettre en accord sur les dates possibles d'assemblage des guirlandes ainsi que la pose des décorations en extérieurs.

- Géraldine POLVE questionne le maire sur la formule proposée cette année aux enfants à Noël. Il avait été évoqué l'année dernière d'arrêter les cadeaux et de se limiter à un beau spectacle.

Monsieur le Maire dit que cette décision doit être discutée et prise en commission sociale.

La commission se réunira donc jeudi 9 octobre 2025 à 18h30.

Elle demande également ce que les habitants doivent faire de leur poubelle verte.

L'agglomération a attribué récemment un marché à une entreprise qui sera en charge de récupérer toutes ses poubelles pour les administrés le souhaitant.

Nous aurons plus d'informations prochainement et nous en aviserons la population.

- Grégoire POQUET demande si une dernière tonte sur le village est prévue.

Le maire informe que oui mais que la tondeuse est pour le moment en réparation.

Il informe que le contrat de Jean-Luc est renouvelé pour une journée par semaine jusqu'à la fin du mois d'octobre.

- Patricia PERRET-GENTIL nous informe que le nouveau site internet de la mairie est en ligne mais que certaines pages sont encore en construction. Lien du site : <https://le-boullay-thierry.fr/>
Elle nous indique également que les travaux prévus au cimetière pour le relevage des tombes ont été effectués début septembre.

Séance levée à 22h.

